



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

## Syndicat Mixte Sambre Mobilités

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

<p>Séance du : <b>10 décembre 2025</b> Date de la convocation : <b>04/12/2025</b> Affichage ordre du jour : <b>04/12/2025</b> Délibération : <b>n°47/2025</b> Objet : <b>Signature de la convention de partenariat entre le syndicat mixte Sambre Mobilités et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement en matière de sobriété et de transition énergétique</b></p>	<p>Nombre de délégués en exercice : <b>28</b> Nombre de délégués présents : <b>15</b> Nombre de votants : <b>15</b></p>
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 à 16h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président de Sambre Mobilités.

#### Etaient présents :

**CAMVS : Délégués titulaires :** ~~Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.~~

**CAMVS : Délégués suppléants :** ~~Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.~~

**Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir :** néant

**Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires :** Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

**CCPM : Délégués suppléants :** José-GILBERT

**Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :** néant

**Secrétaire de séance :** Pascal CHABOT

**Signature de la convention de partenariat entre le syndicat mixte Sambre Mobilités et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement en matière de sobriété et de transition énergétique**

## Exposé :

Conformément à la demande du syndicat mixte Sambre Mobilités et aux compétences confiées par la loi aux syndicats mixtes en matière de développement et de suivi des projets énergétiques, M. le Président précise que le syndicat mixte Sambre Mobilités souhaite bénéficier de l'expertise du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement de ses projets énergétiques, notamment pour la réalisation des missions suivantes :

- l'étude de dimensionnement et l'accompagnement au projet de création d'une centrale photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries ;
- l'accompagnement dans le cadre du futur marché public de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été rédigée entre Sambre Mobilités et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour les années 2024 et 2025, précisant les missions, les modalités financières et les conditions de réalisation de l'accompagnement.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

## Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de convention de partenariat 2024-2025 relative à l'assistance conseil dans le cadre de missions d'accompagnement en matière de sobriété et de transition énergétique,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 3 décembre 2025,
- Sur proposition de M. le Président,

## Considérant :

- la nécessité de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour la mise en œuvre des projets énergétiques du syndicat mixte Sambre Mobilités,
- la participation financière du syndicat mixte Sambre Mobilités d'un montant de 3.250 € TTC, répartie entre le projet photovoltaïque et le marché de fourniture d'électricité,

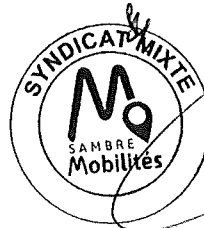
## Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'approuver la convention de partenariat avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour l'accompagnement des projets énergétiques du syndicat mixte Sambre Mobilités pour les années 2024 et 2025 qui demeurera en annexe de la présente,
- **PRECISE** que le coût total de la mission s'élève à 3.250 € TTC, dont 2.275 € pour le projet de centrale photovoltaïque et 975 € pour l'accompagnement du marché de fourniture d'électricité,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention et tous documents afférents à sa mise en œuvre,

- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe en charge du contrôle de légalité, ainsi qu'à M. le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 059-255902827-20251210-DEL47\_2025-DE